

Réponse du ministère des Transports

À la question n° 8 du document DQ5

Question 8

Le MTQ a mentionné au cours de l'audience publique que la possibilité d'utiliser le rang Saint-Henri pour donner accès à Saint-Armand depuis l'échangeur Saint-Armand Nord a été étudiée (M. Jean Hardy, DT6, p. 92-93). Pourriez-vous fournir les avantages et les inconvénients de cette option ainsi que les conclusions de cette étude ?

Justification de la localisation d'un échangeur complet à Saint-Armand

Mise en contexte

Lors des audiences, monsieur Jean Trudeau s'est questionné sur la pertinence de proposer un échangeur complet à Saint-Armand sud localisé sur la rue Montgomery menant à l'agglomération de Philipsburg.

La réponse donnée à monsieur Trudeau faisait mention d'une étude de localisation et de configuration des échangeurs où l'analyse comparative des localisations possibles d'échangeurs a été faite. Les avantages, inconvénients ainsi que les conclusions de cette étude vous sont présentés ci-après.

Analyse comparative des localisations possibles

L'étude présente surtout les inconvénients d'un scénario où l'échangeur de Saint-Armand sud n'est pas construit, les avantages n'y étant pas considérés. Pour les fins du présent exercice, les avantages et inconvénients se résument comme suit :

Avantages :

- Coûts de l'échangeur épargnés (6,5 M)
- Pas de voies en tranchée à la rue Montgomery

Inconvénients :

- Temps de parcours plus grands
- Distances parcourues plus longues
- Sécurité routière
- Sécurité publique
- Passerelle piétons et vélos requise (1 M)

L'aménagement d'un seul échangeur à Saint-Armand nord, entraînerait des détours importants pour une partie de la population. Ainsi, les usagers provenant du nord et se destinant à Saint-Armand se verraient obliger de sortir à l'échangeur de Saint-Sébastien, d'emprunter la route 202 vers l'est et ensuite le rang St-Henri vers le sud, allongeant leur temps de parcours de près de 10 minutes. La figure 1 ci-jointe illustre ces liens routiers. Pour les usagers venant du sud, ils devraient utiliser l'autoroute 35 en direction nord jusqu'à l'échangeur proposé à Saint-Armand nord, emprunter ensuite la route 133 vers le nord jusqu'à la route Morgan et ensuite le rang Saint-Henri vers le sud, allongeant considérablement leur temps de parcours (11 minutes) et la distance parcourue (12 km). La bretelle proposée vers le chemin de la Station, permet aux résidents de Saint-Armand d'y accéder beaucoup plus efficacement et rapidement en provenance de la frontière.

Les résidents de Philipsburg qui demeurent du côté ouest de la future autoroute 35 et qui veulent aller à l'église ou au terrain de balle situés de l'autre côté de l'autoroute seraient forcés de prendre l'ancienne route 7 (longeant le lac Champlain), la route 133 vers le nord, la route Morgan vers l'est, le rang Saint-Henri vers le sud et ensuite le chemin de la Station vers l'ouest, ce qui représente un détour d'environ 15 kilomètres ou 12 minutes. Pour les usagers à pied ou à vélo, il faudrait de toute façon prévoir une passerelle aérienne au-dessus de l'autoroute 35.

En termes de sécurité routière, tous les scénarios de détours sur des routes locales ou des rangs tels qu'énumérés ci-dessus et traversant des agglomérations à l'occasion, présentent des risques plus importants aux usagers qu'une autoroute avec accès contrôlés et géométrie permissive. Les vitesses affichées y varient, les accès riverains sont nombreux et il y a peu de possibilité de dépassement.

De plus, l'échangeur de Saint-Armand sud représente un enjeu primordial en regard de la sécurité publique à la frontière puisqu'il existe plusieurs postes frontaliers à l'est de celui situé à Saint-Armand qui sont opérés par un seul douanier. En cas d'urgence, les agents affectés au poste de Saint-Armand doivent être en mesure de se rendre à ces postes le plus rapidement possible. S'il n'y a pas d'échangeur à Saint-Armand sud, les douaniers devront utiliser le chemin Philipsburg est, le rang Saint-Henri sud et le chemin Saint-Armand, ce qui représente un détour d'environ 7 minutes.

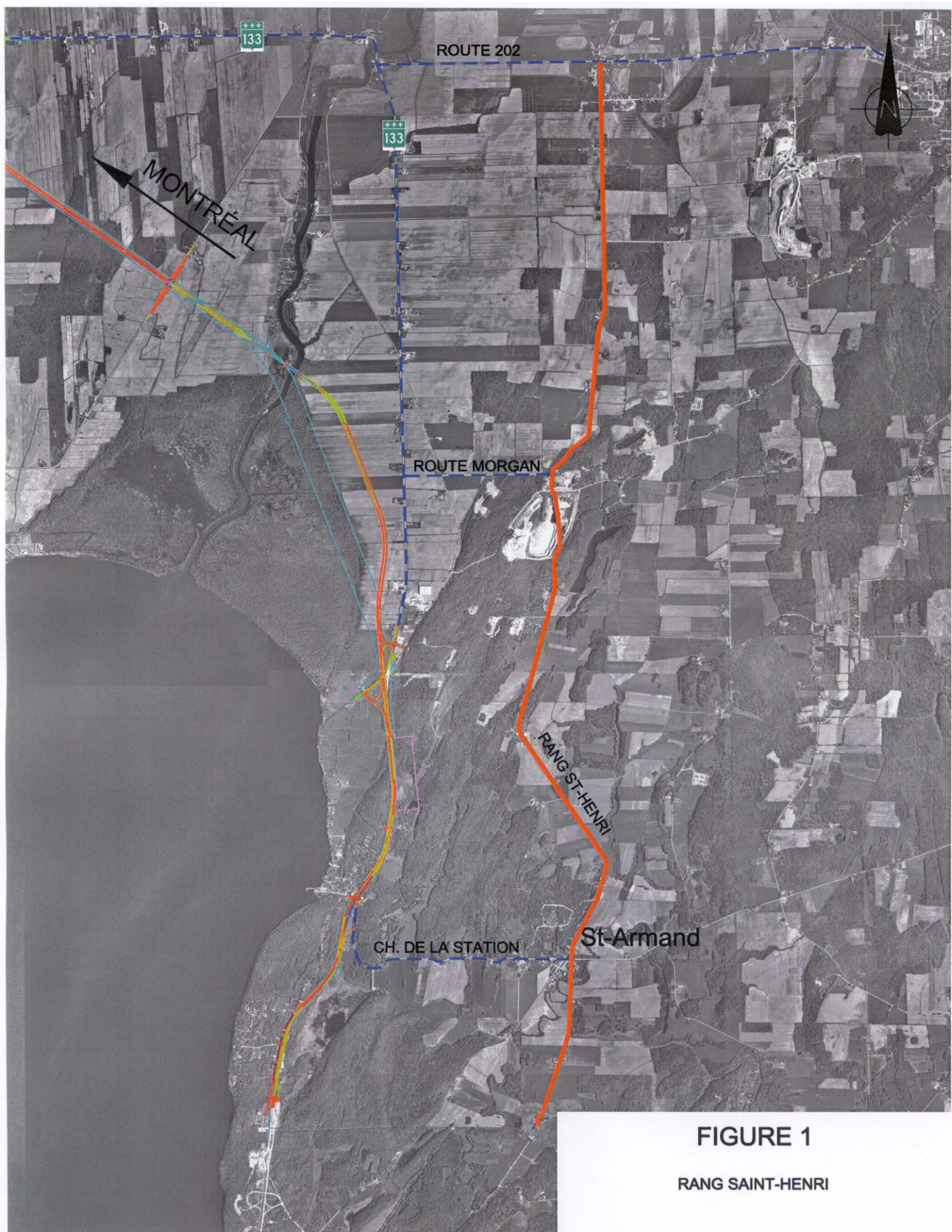


FIGURE 1

RANG SAINT-HENRI